

Garantie Loose Lay

Les sols mFLOR conviennent à un usage domestique et commercial.

Au cours de la durée de garantie indiquée ci-dessous, mFLOR garantit que ses produits seront exempts de tout défaut résultant directement de défaut matériel ou de fabrication, à l'exception de mineures différences de couleur qui ne peuvent techniquement pas être évitées et des défauts qui ne réduisent pas la valeur d'utilité de manière substantielle.

Si, au cours de la durée de garantie (voir la présentation ci-dessous) et dans le cadre d'une utilisation conforme à celle prescrite, une usure exceptionnelle est observée sur le revêtement de sol en raison d'un défaut matériel ou de fabrication, mFLOR doit réparer ou remplacer gratuitement la partie affectée. En fonction de la qualité et/ou de l'application, un pourcentage du prix initial du matériau pour chaque année ou partie d'année écoulée après la livraison restera à la charge du client. mFLOR se réserve le droit d'avoir des réserves concernant les écarts de couleur mineurs sur la pièce réparée ou remplacée.

Durée de garantie

La garantie s'applique pendant la durée indiquée ci-dessous à compter de la facture au premier propriétaire, et elle est uniquement valide pour le premier propriétaire du sol.

Catégorie de produit	Épaisseur de couche d'usure	Usage domestique	Usage commercial
mFLOR 50-07	0,7 mm	20 ans	10 ans

Toute réclamation relative au retrecissement est uniquement prise en compte si ce retrecissement est supérieur aux limites prévues par les normes ISO 23999 et ISO 10581:2010.

La garantie susmentionnée est sujette aux conditions suivantes:

1. La garantie est uniquement accordée si le sol a été installé de manière professionnelle et conformément aux instructions de pose de mFLOR.
2. La planéité de la chape/sous-couche est conforme aux conditions prescrites.
3. Choix correct du revêtement de sol plat en fonction des conditions d'utilisation. La garantie devient caduque si les dommages résultent d'une usure normale ou d'une manutention inappropriée, comme notamment une utilisation négligente ou incorrecte du sol, un entretien inadéquat ou incorrect, les dégâts, les modifications ou les réparations du produit par des tiers sans le consentement préalable de mFLOR.
4. Installation du revêtement de sol sur une thibaude appropriée. Collage intégral à l'aide d'une colle adaptée pour les fauteuils roulants recommandée par et utilisée conformément au mode d'emploi du fournisseur. L'utilisation d'adhésifs applicables au rouleau ou d'adhésifs de fixation est interdite.
5. Entretien et nettoyage spécialisés du revêtement de sol conformément aux instructions d'entretien de mFLOR.

6. Utilisez uniquement des roulettes pivotantes avec des roues d'un diamètre minimum de 50 mm et d'une largeur de bande de roulement de 20 mm, en plastique souple sans soudure selon DIN 68131 et/ou EN 425.
7. mFLOR est autorisée à inspecter le revêtement de sol plat et son état de réparation et d'entretien pendant les horaires d'ouverture.
8. mFLOR ne peut être tenue responsable des dommages de ce revêtement de sol plat résultant de brûlures, d'un étirement, de brûlures causées par un liquide bouillant ou du contact avec des agents chimiques, tels que des produits de nettoyage.
9. Tout droit de réclamation contre mFLOR expire un an après la découverte des dommages ou des défauts, à moins que des poursuites judiciaires n'aient été entamées contre mFLOR pendant cette période.
10. La garantie se limite uniquement à la réparation ou au remplacement du sol. Toute autre responsabilité est exclue dans la mesure où cela n'est pas contraire au droit applicable. mFLOR ne peut donc en aucun cas être tenue responsable pour toute perte indirecte, telle qu'une interruption des activités, les frais d'enlèvement, un manque à gagner, etc.

Tout litige sera renvoyé à un expert agréé ou à un juge compétent.

Paillasons

Afin de protéger votre sol mFLOR, nous vous recommandons d'utiliser un bon paillason (également appelé brosse à tapis) pour éviter la propagation de la saleté et de l'humidité. Il est conseillé de choisir un paillason qui ne contient pas de benzoate d'octyle. Cet agent adoucissant peut en effet conduire à la formation de bulles et/ou au délaminage de la couche supérieure du sol. Pour des raisons de sécurité, nous recommandons donc de ne pas poser les paillasons au sol, mais de les encastrier.

Empêcher la décoloration

Tout revêtement de sol se décolore sous l'effet de la lumière naturelle, que ce soit du bois, du PVC ou de la moquette. Ceci est provoqué par le rayonnement ultraviolet de la lumière (du soleil). Pour minimiser la décoloration de votre sol, il est indispensable de prévoir une protection contre les effets du soleil.